



Elu-e-s régionaux Europe Ecologie
Conseil Régional Midi-Pyrénées

Assemblée plénière

Mercredi 29 octobre 2014

AVIS DE LA REGION MIDI-PYRENEES RELATIF AU PROJET DE LOI NOTRe DU 18 JUIN 2014

Amendement n°4 déposé par le Groupe Europe Ecologie - Les Verts

Page 21

Amendement n° 4

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe « Dans le secteur du sport ».

« Dans le secteur de l'énergie

Le législateur doit préciser l'articulation des deux grands schémas prescriptifs envisagés (SRDEII et SRADDT) en matière de politique énergétique afin que les Régions puissent aisément se doter d'un Service Public Régional de l'Efficacité Énergique proposant le même niveau de service à tous les ménages, un accès facilité aux différentes aides publiques, le développement d'outils de financements adaptés, la structuration de l'offre de professionnels qualifiés, et la valorisation des énergies renouvelables. Dans ce cadre, le législateur devrait notamment inciter les Régions à coordonner la gestion des divers réseaux électriques, concédés ou non, sur le territoire Régional. Cette activité comporte en effet un grand intérêt pour la qualité du service et l'adaptation locale des réseaux à la transition énergétique. En ce sens la Région pourrait soutenir techniquement les collectivités locales afin que celles-ci reprennent en charge leurs réseaux électriques, fort pourvoyeurs de redevance, et dont les contrats de concession arriveront à échéance dans les prochaines années. »